

Audit du projet informatique clé Systèmes de postes de travail 2020

Unité de pilotage informatique de la Confédération

L'essentiel en bref

Le programme Systèmes de postes de travail 2020 (SPT2020) prévoit la migration de plus de 44 000 systèmes de postes de travail sur Microsoft Windows 10. Après cette migration, les plateformes de production des fournisseurs de prestations de l'Office fédéral de l'informatique, de la Base d'aide au commandement et de l'Informatique du Département fédéral des affaires étrangères devraient être harmonisées. Ainsi, les processus d'approvisionnement des utilisateurs devraient être automatisés afin de diminuer les coûts.

L'audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) s'est concentré sur l'avancement du projet, la gestion des risques, le traitement des dérogations et le potentiel d'économies. Jusqu'à présent, la mise en œuvre a réussi. Les coûts du programme sont inférieurs au budget et la migration a pu être achevée à la fin de mars 2019, peu après la clôture de l'audit.

Migration réussie, mais des projets pour harmoniser les plateformes de production en retard

Le montant initial consacré au programme était de 89 millions de francs, mais près de 8 millions ne seront pas utilisés. À quelques exceptions près, la migration technique chez les utilisateurs de l'administration fédérale est terminée.

Le défi reste de remplacer toute l'infrastructure de Windows 7, qui doit être maintenue parallèlement en exploitation jusqu'à la migration du dernier client, avec les conséquences financières qui s'ensuivent.

Des risques existent principalement dans la prochaine étape des projets visant à harmoniser les plateformes de production. Des retards de quelques mois sont survenus, essentiellement pour des raisons de ressources et dus à la complexité du projet, de sorte qu'il sera difficile de clore le programme selon la planification. En outre, l'atteinte des objectifs d'économies de SPT2020 dépend de la mise en œuvre réussie de ces projets.

Les dérogations à la configuration de base uniforme sont inévitables

Une configuration de base uniforme du système est livrée de manière centralisée aux fournisseurs de prestations informatiques clés. Pour des raisons de conception et vu l'existence d'applications spécialisées, ces fournisseurs effectuent des modifications lorsque cela est inévitable.

L'objectif est d'éliminer les dérogations à la protection informatique de base d'ici à la clôture du programme en 2020. Celles qui subsisteront après ce délai devront faire l'objet d'une demande. Pour s'assurer que la directive soit respectée, l'Unité de pilotage informatique de la Confédération devrait se faire confirmer leur suppression dans les délais.

Les coûts découlant de dérogations à long terme qui requièrent l'exploitation de systèmes devenus obsolètes devront être portés à la charge des bénéficiaires de prestations.

Amélioration de la sécurité

Le niveau de sécurité a été relevé avec le nouveau système et grâce à l'utilisation plus rigoureuse d'outils tels qu'AppLocker, qui bloquent les logiciels non autorisés. Les droits locaux d'administrateur sur les logiciels clients doivent être éliminés au plus vite.

Texte original en allemand